

COMMUNIQUÉ

Automne 2016



Rapport de la Présidente de la CHLC 2015-2016 Elizabeth Strange, Nouveau-Brunswick

Mon mandat à la présidence de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada (CHLC) a pris fin officiellement à notre assemblée annuelle 2016, tenue en août à Fredericton, N.-B., et j'ai peine à croire à quel point l'année a passé vite. J'étais dans la position quelque peu unique de tenir l'assemblée annuelle de la CHLC dans ma province d'attache et je suis heureux d'avoir eu l'occasion de clore mon année à la présidence de façon spectaculaire à Fredericton!

L'assemblée annuelle fournit l'occasion de rencontrer de nouvelles personnes et de renouer avec de vieilles connaissances de tous les coins du pays et de l'étranger. La semaine a été remplie d'un travail ardu et de débats exténuants et a même permis de s'amuser un peu. La réception d'ouverture a été tenue au splendide Palais du gouvernement et la partie de balle, dans la ville voisine d'Oromocto, et tous ont partagé un délicieux dîner de homards au banquet de clôture.

À la séance plénière d'ouverture, j'ai eu l'honneur de lire à voix haute une lettre appuyant la CHLC avec force, de la ministre fédérale de la Justice et procureure générale Jody Wilson-Raybould. Nous étions heureux que nos estimés collègues de l'Uniform Law Commission des États-Unis (ULC), le président Rich Cassidy et l'ancien président Bob Stein, puissent se joindre à nous pour une partie de l'assemblée annuelle. Nous avons eu la chance que les délégués de toutes les administrations au Canada soient présents (pas dans les deux sections, cependant, de sorte que nous faisons à nouveau valoir la nécessité que les gouvernements envoient au moins un représentant à chacune des

Sections du droit civil et pénal). Les rapports du président sortant de chaque Section décrivent en détail nos réalisations à l'assemblée annuelle 2016 et notre travail constant.

L'assemblée annuelle est le point culminant de l'année, mais la direction et le personnel ainsi que les comités, les représentants gouvernementaux et les groupes de travail de la CHLC travaillent d'arrache-pied tout au long de l'année. Comme c'est bientôt la fin de mon mandat, je profite de l'occasion pour remercier officiellement tous ceux qui ont contribué à une autre année fructueuse de la CHLC. En particulier, je tiens à remercier notre directrice administrative, Marie Bordeleau, notre coordonnateur de projets, Clark Dalton, c.r., le président sortant de la Section du droit civil, John Lee; Eric Gottardi, président sortant de la Section du droit pénal, Dorette Pollard, secrétaire de la Section du droit pénal, Peter Lown, c.r., président du Comité consultatif et du Comité international, et Genevieve Harvey, présidente du Comité des communications. Je tiens aussi à signaler le travail ardu des présidents de nos groupes de travail, car je sais d'expérience à quel point ce rôle peut être exigeant.

Quoi de neuf?

- Le Comité d'examen du Plan stratégique (CEPS) a amorcé un examen complet de la CHLC. De petits changements sont déjà entrepris et nous brûlons d'en révéler d'autres au cours des deux prochaines années à l'aube de la célébration du 100^e anniversaire de la CHLC à Québec, en 2018.
- Un Comité du 100^e anniversaire a été créé.
- J'ai eu l'occasion de comparaître devant le Comité sénatorial au sujet des lenteurs du

système de justice canadien. Ce fut une occasion extraordinaire de parler de la CHLC aux législateurs fédéraux et d'expliquer nos façons de faire.

- En juillet, j'ai assisté à l'assemblée annuelle de l'ULC des États-Unis, à Stowe (Vermont), avec Peter Lown, c.r. Nous avons eu la chance de participer à plusieurs séances et de rencontrer des collègues de l'Union européenne et de diverses parties des États-Unis.

C'est là-dessus que je vous laisse entre les mains expertes du nouveau président de la CHLC, Josh Hawkes, c.r. En qualité de président sortant, je remercie chacun de vous d'avoir eu foi en moi et j'ai hâte de travailler avec Josh et toutes les personnes qui prennent part à la CHLC en continuant de relever les défis et de miser sur les réussites de l'an dernier.



Rapport du Président 2015-2016 de la Section pénale Eric Gottardi, Colombie-Britannique

À titre d'avocat de la défense, ce fut un privilège insigne d'assumer la présidence de la Section du droit pénal l'an dernier.

La rencontre à Fredericton était teintée de tristesse car nous pleurons la mort prématurée, en janvier 2016, de notre cher ami et champion de la CHLC en Ontario, Earl Fruchtmann. En reconnaissance posthume de sa loyale contribution à la CHLC et à la Section du droit pénal depuis près de trois décennies, le Comité directeur de la Section a proposé de soumettre au vote de la délégation l'appellation « Séminaire commémoratif Earl Fruchtmann », qui a accepté à l'unanimité, pour le débat libre à sa mémoire.

L'assemblée de cette année a amené 28 délégués de neuf administrations à discuter ensemble d'un programme fort ambitieux, ce qui a exigé trois séances supplémentaires. Ils ont étudié 33 résolutions et en ont adopté 30, ou bien telles quelles (15) ou dans une version modifiée (15). Une seule a été rejetée en dépit de modifications et deux résolutions ont été retirées après examen minutieux. Ces résolutions touchent divers sujets allant de la réforme de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, et plusieurs dispositions du *Code criminel* concernant la réforme de la sentence, les ordonnances de non-publication, les

Venez à la réunion annuelle 2017 de la CHLC!

La 99^e assemblée annuelle de la CHLC se tiendra du dimanche 13 au jeudi 17 août 2017 à Regina, Saskatchewan.

Un bloc de chambres a été mis de côté à l'Hôtel Saskatchewan pour les délégués au tarif de groupe spécial de 159 \$ (en occupation simple ou double, taxes en sus). Les détails concernant les réservations vous seront fournis après le Premier de l'an. <http://www.hotelsaskatchewan.ca>

Nos réunions commenceront pendant le festival folklorique annuel qui se tiendra au parc Victoria, juste en face de l'hôtel de la Conférence, et nous encourageons les délégués à envisager d'arriver un jour ou deux à l'avance pour profiter de l'événement.

infractions sexuelles à l'égard des enfants, l'abrogation des suramendes compensatoires et le voyeurisme.

La Section du droit pénal a créé deux nouveaux groupes de travail pour examiner les télémandats et les vérifications de casier judiciaire, et un groupe de travail conjoint des Sections du droit civil et pénal, présidé par Tony Paisana, de l'Association du Barreau canadien. En fait, les trois points à l'ordre du jour de la séance conjointe 2016 de la CHLC venaient de la Section du droit pénal :

De plus, trois groupes de travail ont déposé leur rapport final de 2016 sur les sujets suivants :

1. enregistrements privés et risque public : l'équilibre selon *R c. Barabash*;
2. droit du privilège relatif aux indicateurs;
3. visa des mandats de perquisition, ordonnances et autorisations dans le *Code criminel* et la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*.

Les délégués ont pris part à cinq exposés dont trois d'ordre consultatif; un autre était un débat libre sur le Tribunal du mieux-être à la Première Nation d'Elsipogtog du Nouveau-Brunswick, suivi d'une séance stratégique de remue-méninges sur la CHLC, dans la perspective de la Section du droit pénal.

Bon nombre de ces débats sont passés sans transition aux consultations tenues sur l'examen du système de justice pénale à l'appui d'un point clé de la lettre de

mandat au ministre de la Justice et procureur général du Canada. Les délégués se sont exprimés au sujet d'un exposé sur la possibilité de réformer la *Loi sur l'identification des criminels*. La Section du droit pénal a aussi été consultée au sujet de l'incidence possible du jugement unanime de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *R. c. Spencer*, quant au fait que les responsables de l'application de la loi soient autorisés à accéder volontairement aux renseignements de base relatifs aux abonnés non seulement par les fournisseurs de services de télécommunications mais aussi par des tierces parties, telles les banques et entreprises de transport. Il est aussi à noter que le rapport du délégué fédéral principal, où figure une synthèse des réformes législatives par le Parlement et de l'élaboration des politiques en matière de droit pénal à Justice Canada, contient cette année une nouvelle partie qui fait le bilan des résolutions de la Section du droit pénal de la CHLC. Cet ajout est bien accueilli, en particulier parce qu'il met en relief le travail de la Section et représente un outil de référence indispensable pour les représentants gouvernementaux qui s'emploient à justifier leur présence aux assemblées annuelles de la Section du droit pénal.

Enfin, la CHLC célèbre son 100^e anniversaire en 2018 et la Section du droit pénal a consacré une bonne partie de ses débats à une séance de remue-méninges sur l'orientation stratégique et la réforme possible de la CHLC. Cela s'inscrit dans une initiative plus vaste qui vise à assurer la pérennité de la CHLC et son apport à la réforme du droit au Canada au cours du prochain siècle.

J'aimerais remercier tous les délégués pour leur engagement et leur travail ardu tout au long des débats de la Section. Je voudrais aussi remercier et féliciter M^{me} Tammy Augustine, LL. B., gestionnaire responsable de la justice, Centre de santé et de mieux-être d'Elsipogtog, et la gestionnaire de cas principale Katherine Piercey, Centre de santé et de mieux-être d'Elsipogtog, pour l'exposé convaincant au cours du débat libre sur leur travail novateur auprès Tribunal du mieux-être à la Première Nation d'Elsipogtog. Enfin, je m'en voudrais de ne pas remercier Dorette Pollard, secrétaire de la Section du droit pénal, qui nous a permis de respecter notre échéancier et m'a été d'une aide inestimable dans mon rôle à la présidence. J'ai hâte de travailler avec ma successeuse, Laura Pitcairn, au fil des prochains mois, car nous nous préparerons à nous revoir en 2017 à Regina, en Saskatchewan.

Rapport du Président 2015-2016 de la Section civile

John Lee, Ontario



La Section du droit civil a eu une année extrêmement occupée et je suis heureux de faire rapport des points saillants suivants de notre assemblée annuelle à Fredericton. La Section du droit civil a adopté la *Loi uniforme sur l'accès aux biens*

numériques par les fiduciaires, qui définit un cadre juridique entourant l'accès à l'information/biens numériques par les mandataires en vertu de procurations, les exécuteurs testamentaires, les fiduciaires et les tuteurs. STEP a déjà manifesté un intérêt marqué pour cette loi.

La Section du droit civil a aussi adopté des modifications à la *Loi uniforme sur les testaments*, qui traite des testaments internationaux.

En outre, la Section du droit civil a adopté les lois uniformes qui suivent, sous réserve d'autres révisions

par les groupes de travail respectifs sur divers points déterminés à l'assemblée annuelle :

- *Loi uniforme sur l'arbitrage* : Cette loi représente une reformulation moderne du droit sur l'arbitrage et remplace la précédente *Loi uniforme sur l'arbitrage*, adoptée par la Conférence en 1990.
- *Loi uniforme sur la protection de la participation publique* : Cette loi vise à protéger les critiques contre les poursuites stratégiques en justice qui visent à les accabler de frais de défense tant qu'ils n'abandonnent pas leur critique. Cette loi remplace la précédente *Loi uniforme sur la prévention des abus de procédures*.

À moins que le coordonnateur des projets de la Conférence ne reçoive deux objections ou plus d'ici le 30 novembre 2016, pour la *Loi uniforme sur l'arbitrage* révisée, et d'ici le 1^{er} février 2017, pour la *Loi uniforme sur la protection de la participation publique* révisée, les mesures législatives uniformes seront prises telles qu'elles ont été adoptées et recommandées à l'adoption des gouvernements.

Quant aux projets en cours, la Section du droit civil a reçu des rapports sur les points suivants :

- *Loi sur la location commerciale* : La loi traitera de questions telles les exigences formelles d'un bail et la saisie-gagerie pour défaut de paiement de loyer.
- *Loi uniforme sur les statistiques de l'état civil* : Cette loi sera une révision de la législation sur les statistiques de l'état civil en réponse à l'évolution de la procédure, tels l'adoption de la *Loi uniforme sur le statut de l'enfant* et les arrêts récents concernant les droits des personnes transgenre.

Richard Cassidy et Robert Stein, de l'Uniform Law Commission (ULC) des États-Unis, ont aussi fait un exposé à la Section du droit civil sur les travaux de l'ULC l'an passé. En outre, Kathryn Sabo a brossé à la Section du droit civil un aperçu des activités et priorités du ministère fédéral de la Justice en droit privé international.

Enfin, après discussion avec la Section du droit pénal de la Conférence, la Section du droit civil entreprendra avec elle des travaux sur les points suivants :

- **Législation provinciale/territoriale complémentaire** : La Conférence continuera de suivre la législation provinciale et territoriale qui complète les lois pénales afin de déterminer les projets de lois uniformes qui pourront être entrepris dans l'avenir.
- **Condamnation de l'État à des dépens et à des dommages-intérêts au civil, sur le fondement de la Charte** : La Conférence recherchera dans tout le Canada les affaires qui ont amené à adjuger des dépens et des dommages-intérêts à la Couronne pour les violations de la Charte découlant de procédures pénales afin de déterminer s'il y a des travaux qu'on pourrait entreprendre en ce domaine dans l'avenir.
- **Vérifications de casiers judiciaires** : La Conférence entreprendra un projet portant sur la révélation inappropriée de dossiers de non-condamnation et de casiers non judiciaires, telle l'information sur l'hygiène mentale, dans les vérifications de casiers judiciaires.

Ce fut un plaisir d'assurer la présidence l'an passé et j'ai hâte de travailler avec notre nouvelle présidente, Sarah Dafoe.

La CHLC présente ses nouveaux membres exécutifs

Président: Josh Hawkes, QC

Josh est procureur à Justice Alberta depuis 25 ans. Il a travaillé dans le domaine des politiques et des appels pendant la majeure partie de cette période et représenté la Couronne devant toutes les instances judiciaires. Il est délégué à la Conférence depuis plus de 10 ans et ancien président de la Section du droit pénal et président de nombreux groupes de travail. Dans ses loisirs, il conseille le Barreau de l'Alberta.

Vice-Présidente: Manon Dostie

Manon est avocate-conseil principale à la Section du droit constitutionnel, administratif et international du ministère de la Justice (Canada) et membre du Barreau du Haut-Canada en Ontario. Elle est titulaire d'un baccalauréat en commerce - affaires internationales - de l'Université McGill, ainsi que d'un baccalauréat et d'une licence en droit de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Elle a participé à divers titres aux activités de la CHLC depuis 1999, dont celui de présidente de la Section du droit civil (2013-2014).

Présidente, Section civile: Sarah Dafoe

Sarah est admise au Barreau de l'Alberta en 1998 et entre à la Division des services juridiques de Justice Alberta en 2001, prodiguant des conseils en matière de droits et de politiques touchant les affaires civiles. Actuellement chef de cabinet du sous-ministre de la Justice et solliciteur général, elle participe aux activités de la CHLC depuis 2006, siégeant à des groupes de travail et jouant aux réunions le rôle de secrétaire spéciale de la Section du droit civil.

Présidente, Section pénale: Laura Pitcairn

Laura est avocate-conseil principale à la Division des procureurs de l'administration centrale du Service des poursuites pénales du Canada, à Ottawa. Titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université du Manitoba et membre du Barreau de l'Alberta, elle pratique d'abord le droit dans cette province à titre de procureur de la Couronne aux bureaux d'Edmonton et de Calgary du Service des poursuites pénales du Canada avant de venir à Ottawa en 2002 à la section des procureurs de l'administration centrale. Laura participe aux réunions de la Section du droit pénal de la CHLC depuis 2010



Report on ULCC work for 2016-2017 ULCC President 2016-2017, Josh Hawkes, QC, Alberta

Je suis très heureux de pouvoir servir à titre de président de la CHLC cette année. Je suis délégué depuis plus de 10 ans à la Conférence, pour laquelle ce fut une année tout à fait passionnante. Nous travaillons à plusieurs projets importants qui, nous l'espérons, auront un impact profond sur une évolution du droit fondée sur des principes et sur la modernisation de la CHLC.

Certains travaux des plus importants de la Conférence sont des projets conjoints de ses Sections du droit pénal et civil. Ils sont un apport capital et unique que seule la CHLC peut faire.

Le premier de ces projets est conjoint et vise à examiner la question des **vérifications de casier judiciaire**. Il n'y a actuellement aucune approche uniforme au type d'informations que l'on peut demander dans ce processus, à la possibilité de vérifier ou de contester ces informations et aux limites à l'usage que l'on peut en faire. Une approche uniforme à ces importantes questions est essentielle.

En second lieu, la Conférence continue de travailler à un projet axé sur les développements du droit entourant l'attribution de dommages-intérêts fondée sur la Charte contre le ministère public en raison du jugement de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Henry c. Colombie-Britannique (Procureur général)*, 2015 CSC 24). Cette affaire a de profondes incidences en droit pénal et civil.

Troisièmement, les deux sections poursuivront la mise à jour d'un **rapport sur les lois provinciales qui sont complémentaires au droit pénal**. Ces lois représentent un élément de plus en plus important pour répondre à la fois à des questions connues, telles la conduite avec facultés affaiblies, et à de nouvelles questions comme la diffusion illicite d'images privées.

La direction de la Conférence continue de travailler au processus de renouveau stratégique de celle-ci. Il y a eu d'importants progrès sur bien des aspects de ce projet. Nous espérons avoir des versions à jour de la Constitution et des règlements de la Conférence à soumettre à l'étude de l'assemblée annuelle de Regina en 2017. Nous pourrions alors faire approuver ces documents par la Conférence à l'assemblée annuelle du 100^e anniversaire de la CHLC, qui se tiendra à Québec en 2018.

J'ai assisté à la table ronde sur l'examen de la justice pénale, tenue par les ministres albertain et fédéral de la Justice, et à la Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la justice et de la sécurité publique. Ce furent de grandes occasions de faire valoir les apports importants de la Conférence dans ces dossiers et dans d'autres initiatives importantes de réforme du droit au Canada. Je suis très heureux de mentionner que les ministres ont exprimé leur gratitude et un vif intérêt, de même que leur soutien, pour les travaux de la Conférence. Nous brûlons de faire le point régulièrement aux ministres sur les travaux courants de la Conférence.

J'ai hâte à la réunion qui se tiendra cette année à Regina du 13 au 17 août 2017. Je rappelle aussi aux délégués de la Section du droit pénal **que l'échéance pour la présentation des résolutions est fixée au 30 avril 2017**.

La Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada

www.ulcc.ca
info@ulcc-chlc.ca

Marie Bordeleau, Directrice générale
15 Ettrick Crescent
Barrhaven, ON
K2J 1E9

Téléphone: 613-986-2945